



*Guide de la
CMCAS
Finistère
Morbihan*

Edition 2019

Sommaire

Le mot du président	3
Qui sommes-nous ?	5
Notre fonctionnement	7
Le Par et le Pour	10
Le réseau solidaire	12
Ma CMCAS, mes droits	15
M'informer	16
Les activités jeunesse	19
Les activités adultes	23
Activités sportives	25
L'action sanitaire et sociale	31
L'action Handicap	41
Notre patrimoine	43
Bons plans et partenariats	48
SLVie et points d'accueil	50
Conseils pratiques	57

Le mot du Président



Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Au nom du Conseil d'Administration, je vous souhaite la bienvenue en Finistère-Morbihan.

Nous savons que les changements peuvent être parfois difficiles pour de multiples raisons mais sachez qu'appartenir aux Industries Electriques et Gazières, que l'on soit en activité ou inactivité de service, présente l'immense avantage de créer un lien entre toutes et tous grâce aux Activités Sociales et de Santé assises sur des valeurs de justice, solidarité et dignité.

Encore faut-il en connaître l'existence, savoir de quoi elles sont faites et où les trouver. C'est pourquoi le Conseil d'Administration de la CMCAS a souhaité vous transmettre ce livret pour vous les faire découvrir ou redécouvrir.

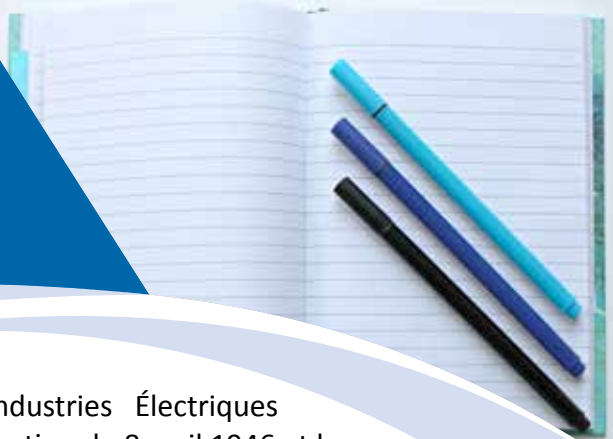
N'hésitez pas à le consulter avec attention et vous rapprocher de vos accueils de SLVie ou de CMCAS pour toute demande d'information.

Bruno Rathouit

Président de la CMCAS Finistère Morbihan



Qui sommes nous ?



Pour les salariés des Industries Électriques Gazières (IEG), la nationalisation du 8 avril 1946 et le statut du personnel ont représenté les gages d'un avenir meilleur et des moyens et droits supplémentaires par rapport aux comités d'entreprises de droit commun.

Le CCOS, dont la CCAS est l'héritière, est créé en 1947 avec la mise en place des caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale (CMCAS). La première gère les activités dites centralisées (séjours vacances, assurances, restauration, ...) et les secondes, tout ce qui relève des activités décentralisées dans la proximité (santé, solidarité, culture, voyages, sports, jeunesse, loisirs, patrimoine, SLVie, ...) Aujourd'hui, l'évolution de nos organismes va dans le sens d'une meilleure complémentarité entre ces différentes entités. Depuis mars 2007, avec la création de la CAMIEG, Organisme de Sécurité Sociale, les CMCAS ne gèrent plus le régime spécial d'assurance maladie maternité des IEG.

L'organisation et le champ d'action et de responsabilité de nos activités sociales présentent quelques particularités et non des moindres :

- Elles sont gérées exclusivement par les représentants des salariés actifs et en inactivité de service, présentés par les Organisations Syndicales représentatives et élus démocratiquement tous les 4 ans.
- Elles concernent depuis 2004 une branche de plus de 150 entreprises des IEG, représentant 300 000 salariés et retraités et quelques 700 000 bénéficiaires (soit environ 1% de la population française).
- Elles sont responsables de l'action sanitaire et sociale et de la gestion de la restauration méridienne. Dans le droit commun, ces responsabilités reviennent principalement aux employeurs



Notre fonctionnement

Le Conseil d'Administration de la CMCAS

Tous les 4 ans, vous votez pour élire les 24 membres du Conseil d'Administration de la CMCAS. Ce vote détermine les grandes orientations de la CMCAS et marque votre attachement aux activités sociales. Le Conseil d'Administration assure la gestion des activités sanitaires et sociales décentralisées et rend compte de cette gestion devant l'Assemblée Générale annuelle de la CMCAS.

Le bureau du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit les membres du bureau pour un an. Le bureau est responsable du fonctionnement quotidien de la CMCAS.

Les Commissions d'Activités

Sous l'autorité permanente du Conseil d'Administration, qui suit et contrôle leur fonctionnement, les Commissions d'Activités sont chargées d'apporter assistance, conseils et réflexion aux élus du Conseil d'Administration.

Elles sont désignées parmi les bénéficiaires de la CMCAS sur proposition des Organisations Syndicales, elles participent à la construction du budget de la CMCAS, et sont renouvelées par le Conseil d'Administration après chaque élection de ce dernier.

Pour mener à bien ces activités, les commissions peuvent s'appuyer sur les professionnels de la CCAS.

SLVie (Section Locale de Vie)

Votre SLVie (Section Locale de Vie), est le lieu incontournable des activités sociales. Des SLVie sont implantées sur tout le territoire de la CMCAS afin de favoriser la proximité, l'accessibilité, les rencontres et les échanges. Elles sont également des espaces d'expression démocratique, de défense, de préservation et d'amélioration de nos acquis sociaux.

Chaque SLVie est administrée par un bureau.

Les membres du bureau assurent la liaison entre les agents ressortissants de la SLVie et la CMCAS.

Les délégués de SLVie

Ils participent à l'activité de la SLVie et la représentent à l'Assemblée Générale de la CMCAS où ils débattent et se prononcent sur son activité, celle de la CCAS et rendent compte de vos attentes et propositions.



L'Assemblée Générale de la CMCAS

Les délégués des SLVie se réunissent en Assemblée Générale de la CMCAS au moins une fois par an.

A cette occasion, ils :

- se prononcent sur le rapport moral et le compte rendu de la gestion financière du Conseil d'Administration
- procèdent à l'élection des membres de la commission de contrôle financier
- délibèrent sur les rapports qui leur sont présentés
- statuent sur les questions qui leur sont soumises par le Conseil d'Administration de la CMCAS, notamment sur les propositions et projets de développement et sur les vœux transmis par les Assemblées Générales de SLVie.

L'Assemblée Générale est le lieu de débat des Délégués de SLVie sur les expressions recensées lors des Assemblées Générales de SLVie. A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration définit les orientations et les axes de travail de l'année suivante en prenant en compte les propositions des Organisations Syndicales.

Ces orientations seront transmises aux SLVie et aux Commissions d'Activités qui construisent des projets avec l'aide des professionnels du Territoire.

Ainsi, les Activités Sociales sont construites PAR et POUR les bénéficiaires et c'est en vous y impliquant, en proposant vos projets, vos idées ou en intervenant en tant que bénévole que celles-ci répondront au mieux à vos besoins.

Le Par et le Pour



Je m'implique dans les activités

PAR et POUR les agents des IEG : les activités sociales sont gérées par les élus avec l'appui des professionnels du Territoire, mais elles sont aussi portées par les agents bénévoles, passionnés, solidaires.

Commissions

Les bénévoles font vivre les Commissions.

Je peux assurer, moi aussi, un de ces rôles.

Les commissions proposent, en lien avec les SLVie et les besoins des bénéficiaires, des activités par thématiques : jeunesse, pensionnés, sport et nautisme, arts et culture, action sanitaire et sociale, communication ...

Je prends le relais !

Gérer et animer ponctuellement des centres de vacances.

Ma CMCAS, avec l'aide d'IFOREP (institut de formation à destination des agents), me permet de me former pour intervenir ponctuellement en tant qu'encadrant, directeur de centre de vacances, etc.

Beaucoup de jeunes ayants droit acquièrent ainsi leur BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Les convoyages

Le trajet des enfants pour rejoindre leur centre de vacances est encadré par des agents bénévoles (actifs, pensionnés et conjoints afin d'assurer leur sécurité).

Je me rapproche de ma Slvie ou Cmcas pour connaître les modalités de cet encadrement.

Je peux, en tant qu'actif, demander à ma CMCAS un détachement auprès de mon Unité pour une journée de convoyage.

Convoyeur, pourquoi pas vous ?

Toute personne âgée de plus de 18 ans peut être convoyeur si elle le souhaite et en fait la demande auprès des professionnels de leur CMCAS. Soumis à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité, si vous êtes vigilant, bienveillant et responsable, c'est un rôle fait pour vous car nous avons besoin de vous !

C'est une belle aventure pleine de rencontres, un moment de partage et de bonheur avec les enfants, les siens et/ou ceux des autres...
N'attendez pas, et tentez l'expérience lors des prochains séjours !



Le réseau solidaire



Le réseau solidaire, à vocation préventive contre l'isolement et l'exclusion, fait appel à des bénévoles.

Gérés les SLVie, ils vont à la rencontre des bénéficiaires en difficulté qui en font la demande pour leur apporter aide, soutien, lien social.

Le but

Le réseau solidaire a pour but de créer du lien social pour rompre la solitude, informer sur les droits et répondre, dans la mesure du possible, à toute demande des bénéficiaires.

Comment fonctionne-t-il ?

Nos aînés sont ou seront contactés par téléphone par les bénévoles du réseau. Si besoin, des visites chez les bénéficiaires découleront de ces entretiens, puis un aiguillage, soit vers les professionnels CCAS, soit vers les interlocuteurs identifiés.

Le réseau solidaire se compose des élus de proximités (les présidents de SLVie), des professionnels de l'action sanitaire et sociale pour l'appui technique, et enfin de son rouage principal : les bénévoles.

Devenir bénévole

Vous souhaitez vous investir dans ce réseau, retrouvez nous dans un groupe convivial de bénévoles motivés.

Vous voulez être contacté ?

Vous ressentez des besoins, vous avez des interrogations, vous souhaitez une visite, contactez-nous !

Vos interlocuteurs

Les correspondants et présidents de SLVie
Les accueils de proximité.





Ma CMCAS

Mes droits

Mise à jour annuelle des droits

Chaque année, je dois transmettre à la CCAS mon avis d'imposition sur les revenus. Ce document me permet de mettre à jour mon coefficient social, qui servira de base de calcul du tarif de mes activités.

Pour la bonne gestion de votre dossier administratif et pour mieux vous informer, il est important que vous mettiez à jour régulièrement vos coordonnées (mail, adresse postale, téléphone, lieu de travail ...).

Mon attestation Activ'

C'est une attestation qui ne peut être utilisée que par moi et mes ayants droit. Elle atteste de ma qualité de membre de la CMCAS et me permet d'accéder aux activités de la CCAS et de ma CMCAS (séjours, activités sportives, culturelles et de loisirs). Elle me permet de bénéficier d'offres négociées entre CMCAS et partenaires locaux ou régionaux (théâtres, cinémas, etc.)

Je peux également la télécharger sur ccas.fr, à partir de mon espace ACTIV'.

Où faire ma demande d'attestation Activ' ?

Je me rapproche de ma SLVie ou CMCAS qui me précisera les pièces justificatives que je dois transmettre pour obtenir mon numéro NIA (Numéro Identifiant Agent).

M'informer



Ar Melezour et Carnet d'Activités

Ar Melezour est le journal de ma CMCAS. Il est édité à la fréquence de 3 ou 4 numéros par an et accompagné d'un Carnet d'activités présentant mes activités pour le semestre à venir.



Les catalogues des séjours nationaux et régionaux

Je peux les télécharger sur le site ccas.fr, les demander à mon point d'accueil ou les consulter gratuitement via le site de la CCAS, à ma SLVie ou à la CMCAS.



Les sites Internet

www.ccas.fr Pour les offres et informations nationales

finistere-morbihan.cmcas.com Activités et infos locales



La page Facebook

<https://www.facebook.com/CMCAS-Finistère-Morbihan-1893125490912232/>





La newsletter «Info-lettre»

En indiquant une adresse mail fiable et en acceptant de recevoir de l'information des Activités Sociales par voie électronique lors de l'actualisation de mes droits, je serai au courant des places disponibles pour mes activités et des évènements importants de ma CMCAS. Je recevrai aussi certaines informations par courrier postal.



Les courriers postaux

Certaines informations sont envoyées à votre domicile par courrier postal. Pensez à mettre à jour votre adresse en cas de déménagement.



Téléphone

Je peux contacter ma CMCAS ou être contacté par elle. Si je ne souhaite pas être contacté par ce moyen, je le précise sur mon espace sur le site CCAS.

Je peux aussi me rapprocher des correspondants ou des élus de SLVie, et des points d'accueils de proximité (liste et horaires dans votre journal Ar Melezour)



Affichages

Des panneaux d'affichage sont répartis sur nos SLVie et lieux de travail.



Les activités jeunesse



Les séjours régionaux

Pour les jeunes 4 à 11 ans

La CCAS propose des séjours dits « régionaux » pendant les « petites vacances » : automne et printemps et l'été pour les 4-11 ans (séjours de proximité), avec des séjours spécialement conçus pour une première expérience et souvent une première séparation.

Les séjours nationaux

Pour les jeunes de 6 à 20 ans

Retrouvez toutes les informations dans les catalogues Jeunes nationaux ou renseignez-vous auprès de votre SLVie/CMCAS.

Les principes de vie et d'organisation des séjours CCAS sont inscrits dans le projet éducatif des électriciens et gaziers et dans la convention des droits des jeunes autour des valeurs fondamentales :

justice, solidarité, respect de tous

La convention est consultable dans tous les centres de vacances jeunes et sur le site ccas.fr.

Pour tout savoir sur les séjours jeunes, télécharger les fiches d'inscription et les catalogues régionaux, feuilleter le catalogue des colos en ligne : rendez-vous sur ccas.fr > Colos.

Les séjours pluriels

Ils permettent aux enfants atteints d'allergie alimentaire, de pathologie chronique stabilisée ou de handicap de vivre des vacances en intégration, c'est-à-dire parmi et avec les autres bénéficiaires, sans leur famille.

Sans stigmatiser mais sans minimiser, l'identification des besoins et des contraintes de certaines pathologies permettent à l'équipe, à la famille et aux jeunes concernés d'appréhender le séjour en toute quiétude en l'adaptant à la situation.

Les séjours proposés par ma CMCAS

Parallèlement à ces séjours, ma CMCAS et sa Commission Jeunesse organisent régulièrement des week-ends ou séjours destinés à plusieurs tranches d'âges : ski, voyages, parcs d'aventures... Informations dans votre journal, sur le site internet, Facebook et le carnet d'activités de votre CMCAS ou dans votre SLVie / CMCAS.



Propositions culturelles

La Commission Jeunesse propose des activités et spectacles à mes enfants :

Partenariat avec Très Tôt Théâtre

Très Tôt Théâtre, Scène Conventionnée Jeunes Publics, est une association créée en 2000, reconnue et dédiée au spectacle pour toute la famille : théâtre, danse, musique, cirque, marionnettes...

<http://www.tres-tot-theatre.com/>

Arbre de Noël

Organisé par les Slvie et la Commission Jeunesse de la CMCAS, le traditionnel arbre de Noël est l'occasion de rassembler petits et grands, jeunes et moins jeunes pour renouer avec la magie de Noël.

La CMCAS souhaite faire de cette fête un moment de convivialité et de partage, avec un goûter, un spectacle, mais aussi diverses animations ludiques et originales.



Les activités adultes



Séjours nationaux

La CCAS propose des séjours dans ses centres de vacances et avec ses partenaires du tourisme social (Association Parcours). Différentes formules vous sont proposées : pension complète, demi-pension ... dans différents types d'hébergement.

En périodes rouges (vacances scolaires et périodes de fortes fréquentations), les demandes de séjour sont traitées par période imposée afin de garantir une égalité des chances d'affectations, la facturation se fait à la personne.

En périodes vertes (moments de plus faible fréquentation), je suis facturé à l'hébergement, les résultats des affectations sont immédiats.

Nouveautés 2019 :

- Un seul tour d'affectation
- Passage en intégralité du réseau en réservation directe à partir de mi-mars
- Places disponibles en temps réel sur ccas.fr
- Possibilité de réservation directement auprès des centres à J-27.
- Assurance séjour
- Bourse des vols

Des séjours à thème

Arts et culture, bien-être, sport, évènements, vacances aventures avec priorité d'affectation aux 18-35 ans, voyages solidaires, circuits, séjours à l'étranger sont également proposés.

Des «séjours bleus»

Pour les agents en inactivité, ils sont proposés dans une dizaine de centres CCAS, d'octobre à avril afin de rompre l'isolement et de répondre au besoin de lien social durant la période hivernale. Pour y participer, il est nécessaire d'être autonome dans tous les actes de la vie quotidienne.

Des «séjours pluriels»

Pour des adultes en situation de handicap souhaitant vivre des vacances avec d'autres bénéficiaires loin de leur environnement habituel (institution, famille, etc.)

L'équipe du centre de vacances n'est pas spécialisée mais sensibilisée et renforcée par la présence d'assistants sanitaires qui aident, accompagnent et créent les conditions du meilleur séjour possible.

Des séjours «vacances en famille et moments d'accompagnement» au cours desquels les familles font participer un des leurs en situation de handicap, à un temps d'activité sans leur présence.

Des séjours de soutien temporaire et des séjours d'accompagnement maladie d'Alzheimer sont également proposés. Inscriptions auprès de votre SLVie, CMCAS ou le site ccas.fr

A travers les commissions et SLVie

Culture et Voyages,

Tout au long de l'année, des week-ends, voyages culturels solidaires sont proposés par ma CMCAS et sa Commission Culture et Voyages.

Elles privilégient dans la mesure du possible les voyages organisés en interne, en lien avec d'autres territoires, CMCAS, SLVie.



Elles favorisent l'accès aux spectacles, expositions, en lien avec les théâtres, musées, festivals de la région. Elles encouragent également la pratique artistique en proposant des ateliers ponctuels.

Je veux bouger, monter des projets sportifs ou culturels, intégrer l'équipe des bâtisseurs pour le Festival de Soulac... je contacte ma SLVie ou la commission jeunes agents.

Activités Sportives et de loisirs

Les sections sportives et de loisirs de la CMCAS m'offrent un large panel d'activités.

Elles sont animées par des professionnels ou des bénévoles.

Je peux proposer la création d'une section d'activités à ma CMCAS. Si elle remplit certaines conditions (nombre de participants notamment), sa création peut être validée par le Conseil d'Administration.

Les SLVies

Tout au long de l'année, elles me proposent des activités favorisant partage et convivialité.

Je peux faire des propositions d'activités aux élus de SLVie.

Retrouvez tous les points d'accueil et de contacts de vos SLVies à la fin de ce guide.

Activités sportives



Public concerné :
Bénéficiaires CMCAS et extérieurs.

Voile traditionnelle



Base nautique de Toulindac - Mentor « Ar Falz »

Venez découvrir la Navigation à bord d'un voilier traditionnel de la CMCAS Finistère- Morbihan basé à Toulindac Baden

Pour réserver, contactez :
Roland Viniacourt (Président) :
roland.viniacourt@wanadoo.fr

Dominique Pruvost (Responsable Technique)
dompru@orange.fr

Lumina Sport Brest

Président : Jean PORHEL
luminasports.brest@gmail.com



VOILE DÉRIVEUR

Initiation et perfectionnement avec l'USAM. W.E et stage d'une semaine.
Eugène Pellé
e.pelle@orange.fr

VOILE CROISIÈRE

Découverte de la voile sur un voilier de 10m. Journée, week-end ou semaine selon la destination.
Gérard Le Ridant
gerard.leridant@wanadoo.fr

AQUAGYM

Pratique proposée dans la piscine de l'IME de Kerhuon. Jeudi après-midi : 16h, 18h, 18h45.

Séances de 45 min dirigées par une animatrice

B. François - F. Le Naour
bernard.francois1947@free.fr
flenaour29@gmail.com

CYCLOTOURISME

Sorties le dimanche matin avec l'AC Milizac. La section propose des séjours en montagne.

Yvon Pennec
yvon.pennec@wanadoo.fr

GYMNASTIQUE

Séance le mardi de 10h à 12h Salle Louis Pouchin. Participation aux sorties de la section rando.

Annie Simon
simon.jean-yvon@neuf.fr

PÊCHE

Découverte de divers modes de pêche et promenades en mer.

R.Tanneau & S. Slimani
raymt29@gmail.com
slimaniserge30@gmail.com

GOLF

La section participe aux rencontres CCAS et organise des compétitions.

Dominique Billy
dominiquebilly2@gmail.com

NATATION ENFANT

Apprentissage et perfectionnement à partir de 5 ans. St Marc le samedi matin. Bellevue le mardi soir.
(Conventions Gem l'O, Damen)

Jean Porhel
jean.porhel1957@gmail.com

SURF

Stages et week end d'initiation et de perfectionnement.

Françoise Foll
francoise.foll@orange.fr

RANDONNÉE

Sorties le jeudi et samedi. Séjours et WE de marche et à la neige.

M. Blot - J. Trehoret
blot.martine29@gmail.com
jacquelinetrehoret@gmail.com

PLONGÉE

A partir de 16 ans. Entraînements piscine Foch d'oct. à avril le jeudi soir. Plongée en mer d'avril à oct. jeudi soir et dimanche matin.

Lionel Raynaud
raynaud.lionel@sfr.fr

TENNIS DE TABLE

Entraînement le lundi de 14h à 17h. Salle Louis Pouchin à Brest

Loïc Daniel
l.daniel946@laposte.net

Le Gazelec Morbihan

ATHLÉTISME

Participation aux courses sur route et trails organisés sur le Morbihan et autres ... Rencontres Inter CMCAS et challenges CCAS.

Odile LE SOURD 06 40 79 82 84

Maurice QUELEUX 06 98 63 82 11

Participation : 23 € (carte adhérent)

CYCLO

Club affilié à la FFCT pratique du vélo sur route.

- Rando dimanche de 60 à 120 km
- Jeudi 50 à 90 km

Participation aux randos des clubs voisins et plusieurs temps forts dans l'année dont un séjour.

Bernard LAMOUR

lamour.bernard@hotmail.fr

Eric TOULLIOU

eric.toulliou@orange.fr

J.C LE CERF 06 65 71 64 94

<http://gazelec56.cyclo.free.fr>

Avec licence : 38 € / Sans : 23 €

GOLF

Rencontres amicales le 1er mercredi de chaque mois. Participations aux compétitions officielles (licence FFG obligatoire). Organisation de 2 sorties collectives par an

J.C GOTTARDO jcgott56@gmail.com

Participation annuelle : 23 € ; si licence FFG (compétitions): 68 €

TENNIS

Pratique du tennis de loisirs.

Secteur Vannes / Auray

Seb. LE PRIELLE 06 67 33 14 74

Participation : 23 € + Licence FFT

BOWLING

Rencontres inter-entreprises tous les mercredi à 20h00 (hors vacances scolaires) – Classement par équipe et individuel

Adresse, concentration, observation et beaucoup de patience pour améliorer son jeu. Convivialité et esprit de compétition sont les maîtres mots de la section bowling.

Entraînements : le vendredi après midi
Bowling LE MASTER – Parc du Golfe à VANNES

Yves LUCAS lucas.yves@sfr.fr

Participation : 23 € et frais de parties

FOOTBALL

Club affilié à la FFF – 2 équipes SENIOR en Championnat du District 56

Entraînements les mardi et vendredi de 19h à 21h au stade de KERNIOL à VANNES

Matchs de championnat le dimanche après midi

Guy LE FRANC 02 97 54 07 22

(de 11h à 12h)

<http://gazelec56.foot.over-blog.com>

Joueurs : 80€ / dirigeants : 40€

VTT

La section VTT réunit rouleurs occasionnels et sportifs lors des randonnées du dimanche organisées dans la région. Beaucoup de convivialité. Tous niveaux.

Nicolas Vauthier

www.gazelevtt.fr

taschoue@gazelevtt.fr

Participation : 23 €

VOILE LÉGÈRE

De mars à novembre, le mercredi et le samedi, sur tous supports (optimist, dériveur laser PICO et VAGO, catamarans Toppaz), kayak sur réservation.

Base nautique de 47° Nautik de Toulindac en Baden

Alain BRUDER
albruder@orange.fr

VOILE HABITABLE

Stages et sorties encadrées de mars à octobre au départ de Vannes ou de Baden. Mise à disposition du navire 1 ou 2 journées aux familles et collègues sur demande.

Jonathan MENES
jonathan.menes@laposte.net

► Activités voile accessibles à partir de 7 ans. Adhésion annuelle 23 € + participation aux séances

gazelecvoile56@gmail.com - site internet www.gazelecvoile56.org



GYMNASTIQUE

Gymnastique tonique animés par Anne-Cécile JOUBAUD, professeur agrégée
Tous les mardi de 17h45 à 18h45 (sauf vacances)

Cours collectifs proposés : cardio, abdo-fessiers, stretching, relaxation, renforcement musculaire, dans une ambiance conviviale et décontractée.

Béatrice CAUDAL
beatrice.caoudal@orange.fr
Graziella THEOPHILE-ABEL
06 07 27 19 50

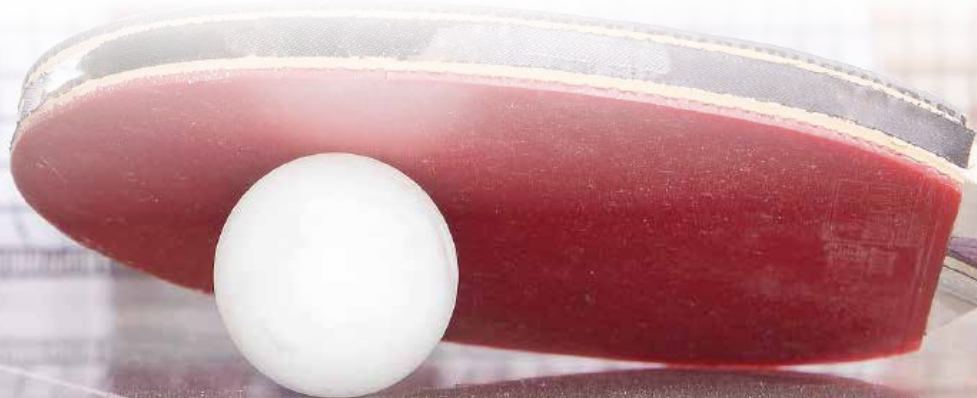
*Salle du Prat à VANNES - 46 av. Gontran
Bienvenu*

Participation annuelle : 40 €

Le Gazelec Finistère

TENNIS DE TABLE

pongiste29@gazelec29tennisdetable.com
jean-claude.pertue@laposte.net
laurent.leveille@wanadoo.fr 06 32 65 35 16





L'action sanitaire et sociale



Ma SLVie ou CMCAS m'informe sur les aides et prestations auxquelles je peux prétendre, elle m'oriente vers les bons interlocuteurs et m'accompagne dans mes démarches. Elle étudie avec moi toute situation sociale particulière et me propose des solutions et des aides, selon différentes modalités et sous certaines conditions.

Retrouvez l'espace santé et sociale sur CCAS.fr

L'aide à la famille

Retrouvez en détail tous les droits dont vous pouvez bénéficier, les interlocuteurs à contacter dans le Guide de la protection sociale, à consulter ou télécharger sur ccas.fr > Social et Santé et disponible auprès de votre SLVie ou CMCAS.

La prestation petite enfance (CESU)

Suite à la signature de cet accord et à l'approche de sa mise en oeuvre (dès le 1er janvier 2019), les entreprises signataires de la convention sur le financement du dispositif CESU préfinancé pour la garde d'enfant, ont décidé, sans aucune concertation, la non-reconduction du dispositif du CESU Petite Enfance, prétextant un dispositif doublon.

www.domiserve.com

Aide familiale à la petite enfance

Suite au nouvel accord de branche signé sur les droits familiaux, et afin d'aider les jeunes parents à financer la garde de leur(s) enfant(s), le Comité de coordination des Cmcas a voté la mise en place de «l'aide familiale à la petite enfance».

Cette prestation familiale est attribuée à l'ouvrant droit, quelque soit le nombre d'enfants. La prestation annuelle varie entre 150 et 400€ selon le coefficient social.

Les prestations familiales Extra-légales (PFEL)

Elles peuvent prendre le relais des prestations familiales légales pour les enfants à charge de 20 à 26 ans si vous avez plusieurs enfants, ou de 18 à 26 ans pour un enfant unique.

L'aide ponctuelle à domicile pour incapacité temporaire et l'aide pour incapacité relevant de la liste des affections de longues durées ou traitements répétitifs

Il s'agit de service d'aide-ménagère à domicile en cas de traitements médicaux lourds et répétitifs, suite à une opération.

Aide au soutien scolaire

Pour tous les parents dont les ayants-droit âgés de 6 à 20 ans sont scolarisés en primaire et/ou secondaire

Aide aux séjours neige (sous conditions de ressources)

Connaissez-vous l'aide aux séjours neige ?

La montagne est belle et elle n'attend plus que vous. La CCAS a à cœur de permettre au plus grand nombre de découvrir et de partager les joies de la montagne et de la glisse en toute sérénité.



Auxiliaire de vie

Par l'emploi d'une auxiliaire de vie, cette aide permet de soutenir les personnes ne pouvant plus effectuer les actes de la vie quotidienne (courses, travaux d'entretien courant du logement, confection des repas, soins et garde d'enfants).

L'aide aux personnes en situation de handicap ou en situation de perte d'autonomie

Contrat dépendance :

Ce contrat garantit à l'assuré dépendant (qui ne peut plus accomplir seul les gestes de la vie quotidienne) le versement mensuel d'une rente à vie, non imposable, ainsi que des prestations d'assistance 24h/24 dès l'adhésion.

L'aide à l'amélioration de l'habitat

Pour les travaux d'aménagement liés à l'hygiène et la sécurité permettant ainsi un maintien à domicile.

Pour prévenir la perte de l'autonomie cette aide va permettre de sécuriser votre logement par le biais d'aménagements astucieux et de lutter contre la précarité énergétique (plan « Habiter mieux »).

Téléassistance / Télé information

Pour le maintien à domicile, la sécurisation des personnes et l'assistance médicale en cas de besoin.

Maintien à domicile

Lorsque votre autonomie est fragilisée, le « Plan d'Actions personnalisé » (PAP) évalue votre situation avec l'aide d'un professionnel afin de mettre en place un dispositif qui prenne en compte votre sécurité et votre bien-être.

Les aides financières, techniques et humaines proposées vous permettront de poursuivre votre vie à votre domicile en toute sérénité.

Les aides ménagères

Pour les ouvrants droit et ayants droit conjoints

La CCAS est partenaire de France Alzheimer



Mes autres contacts

la Camieg

www.camieg.fr

**Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electrique et Gazière
92011 Nanterre Cedex - tél 0 811 709 300.**

Organisme de Sécurité sociale créé par décret le 30 mars 2007. Elle a pour mission de gérer le régime spécial d'assurance maladie et maternité des IEG et de proposer des actions concourant à la promotion, la prévention et la préservation de la santé.

Permanences : je consulte le site internet de ma CMCAS ou je me renseigne auprès de ma SLVie ou de mon accueil de proximité CMCAS.

L'antenne Camieg Bretagne organise également des ateliers prévention, des conférences et autres temps forts en direction des bénéficiaires. Retrouvez le programme de l'année, dans votre journal Ar Melezour ou sur le site de la Camieg.

Camieg
Caisse d'assurance maladie des
industries électriques et gazières

Energie Mutuelle (ex Mutieg) - CSMf1
(Pour les actifs)

www.energiemutuelle.fr

Mutuelle des industries électrique et gazière
45-49 rue Godot de Mauroy
75009 Paris
N° vert 0800 005 045

Créée en 1996 pour les agents des IEG et leur famille, la Mutuelle des Industries électrique et gazière appartient au mouvement de la Mutualité Française, premier mouvement social du pays par son adhésion à la Fédération des Mutuelles de France et a pour but de compléter les prestations versées par la Camieg.

Solimut - CSMR
(pour les inactifs)

www.solimut-mutuelle.fr

Solimut Mutuelle de France
Service CSMR
TSA 21123
06709 Saint-Laurent-Du-Var Cedex

La Couverture Supplémentaire Maladie des Retraités (CSMR) permet aux anciens agents statutaires des IEG, une fois à la retraite, de continuer à bénéficier de la prise en charge de leurs frais de santé.

La CSMR complète, en effet, les prestations versées par la Camieg en intervenant en troisième niveau de remboursement.



la Cnieg



www.cnieg.fr

**Caisse nationale des industries électrique
et Gazière**

**20, rue des Français Libres, BP 60415, 44204 Nantes
Cedex 02**

Tel : 02 51 17 51 10

Organisme de Sécurité sociale de droit privé, assure la gestion du régime spécial d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des industries électrique et gazière.

Satec



Contrats groupe CCAS Ils sont négociés pour offrir les meilleurs tarifs et conditions de garanties aux agents par rapport au marché des assurances : prévoyance, à la personne et aux biens, contrat interne CCAS – Responsabilité civile indemnités contractuelles. Ils couvrent les bénéficiaires dans le cadre de l'encadrement et de la participation aux activités sociales.

Nous proposons les contrats de prévoyance IDCP et de protection sociale complémentaire CSMR, ainsi que des assurances pour votre famille et vos biens via des contrats groupe.

Plus d'information sur les modalités et les garanties sur le site CCAS.fr

LE CIRCUIT DE VOS REMBOURSEMENTS

Pour les actifs



**MÉDECIN TRAITANT
ET SPÉCIALISTES
EN ACCÈS DIRECT**

CAMIEG
92011 Nanterre
Cedex

Données
transmises
directement
à ENERGIE
MUTUELLE pour
remboursement
complémentaire

ENERGIE MUTUELLE
45 RUE GODOT DE MAUROY
75009 PARIS



CARTE VITALE

Télétransmission



FEUILLE DE SOINS

Envoyer à



Accord ou refus
transmis par le
Médecin-Conseil à la
CAMIEG



DEMANDE
ENTENTE
PRÉALABLE

Envoyer à



Le Médecin-Conseil
du service médical de
la CPAM Le Médecin-
Conseil du Service
Médical de la CPAM
La CPAM de votre
département



- DEVIS DENTAIRE
- DEVIS OPTIQUE
- REMBOURSEMENT
NON PRIS EN CHARGE
PAR LA CAMIEG



Indiquer votre
n° d'adhérent
sur le devis ou la
facture acquittée
et l'envoyer
à ENERGIE
MUTUELLE



HOSPITALISATION,
SI LA TOTALITÉ DES
FRAIS N'EST PAS
REMBOURSÉE PAR LA
CAMIEG

Facture
acquittée



Indiquer votre n°
d'adhérent sur le
document original
et l'envoyer
à ENERGIE
MUTUELLE

LE CIRCUIT DE VOS REMBOURSEMENTS

Pour les inactifs



MÉDECIN TRAITANT ET SPÉCIALISTES EN ACCÈS DIRECT

CAMIEG
92011 Nanterre
Cedex

Données transmises directement à SOLIMUT pour remboursement complémentaire

SOLIMUT MUTUELLE DE FRANCE
Service CSMR - TSA 21123
06709 St-Laurent-Du-Var Cedex



CARTE VITALE

Télétransmission



FEUILLE DE SOINS

Envoyer à



Accord ou refus transmis par le Médecin-Conseil à la CAMIEG



DEMANDE ENTENTE PRÉALABLE

Envoyer à



Le Médecin-Conseil du service médical de la CPAM
Le Médecin-Conseil du Service Médical de la CPAM
La CPAM de votre département

- DEVIS DENTAIRE
- DEVIS OPTIQUE
- REMBOURSEMENT NON PRIS EN CHARGE PAR LA CAMIEG



Indiquer votre n° d'adhérent sur le devis ou la facture acquittée et l'envoyer à SOLIMUT



HOSPITALISATION, SI LA TOTALITÉ DES FRAIS N'EST PAS REMBOURSEE PAR LA CAMIEG

Facture acquittée



Indiquer votre n° d'adhérent sur le document original et l'envoyer à SOLIMUT



Action Handicap
CMCAS 29-56



L'action Handicap



L'accès des activités sociales à tous est une ambition majeure de la CMCAS Finistère Morbihan.

A ce titre, un groupe de travail dédié au handicap a été créé en 2018. Celui-ci a plusieurs objectifs :

- Vous informer sur les droits spécifiques des personnes en situation de handicap (CCAS, CMCAS, Statutaire),
- Se donner les moyens d'ouvrir nos activités à tous les bénéficiaires (activités locales, vacances, etc.),
- Porter à votre connaissance toutes les aides spécifiques liées au handicap (aides financières, séjours adaptés pour les jeunes, adultes et aidants).

Contacts utiles

Référente professionnelle Corinne Launay-Beatrix

Référent élu Pascal Charron

CMCAS 02 98 52 34 45

Action Sanitaire et Sociale 02 99 26 03 40

Plus d'infos sur ccas.fr et sur le site
de la CMCAS, onglet Handicap
www.finistere-morbihan.cmcas.com



Notre patrimoine



Réservé aux ouvriers-droit et ayants-droit de la CMCAS
Finistère-Morbihan.

Réservation et renseignements auprès de la CMCAS ou dans votre
accueil de proximité.

Le patrimoine nautique

Brest - L'Asmeg

« L'ASMEG » est un pêche-promenade de 7,00m.
Basé à Brest Moulin Blanc au ponton F18.



Brest - Julutin

Le « Julutin » est un voilier habitable de 10,30m.
Basé à Brest Moulin Blanc au ponton J22.
Modèle Sun Odyssey 34.2, constructeur JEANNNEAU, coque
en polyester, moteur Yanmar de 28cv.
Capacité 6 personnes, 7 jours en croisière.

Concarneau - Charlie

Le « Charlie » est un voilier-pêche-promenade de 6,00m.
Basé dans le port de plaisance au ponton J5.
Constructeur AR VAG, série IKONE dériveur 66, coque
en polyester, moteur 15cv.
Capacité 5 personnes. (1 enfant=1 personne).
Bon vent à tous !





Douarnenez - Par & Pour II

Le « Par & Pour II » est un pêche-promenade de 5,50m.

Basé au ponton de Tréboul.

Constructeur BALOUIN, série Glazic 5.50, coque en polyester, moteur 40cv.

Capacité 4 personnes (1 enfant = 1 personne).

Lorient - le p'tit Lorientais

Le « P'tit Lorientais » est un pêche-promenade de 5,75m.

Basé dans l'avant-port de Lorient, quai de Rohan, à l'emplacement C3.

Constructeur OCQUETEAU, série Ocqueteau 575, coque en polyester, moteur Honda 4 temps de 75cv.

Capacité 6 personnes. (1 enfant = 1 personne).



Morlaix - Penn Maout

Le « Penn Maout » est un pêche-promenade de 6,00m.

Visible au port de Roscoff Le Blosson ponton B028.

Constructeur BALT YACHT, série Arvor 20, coque en polyester, moteur Nanni 50cv.

Capacité 6 personnes. (1 enfant = 1 personne)





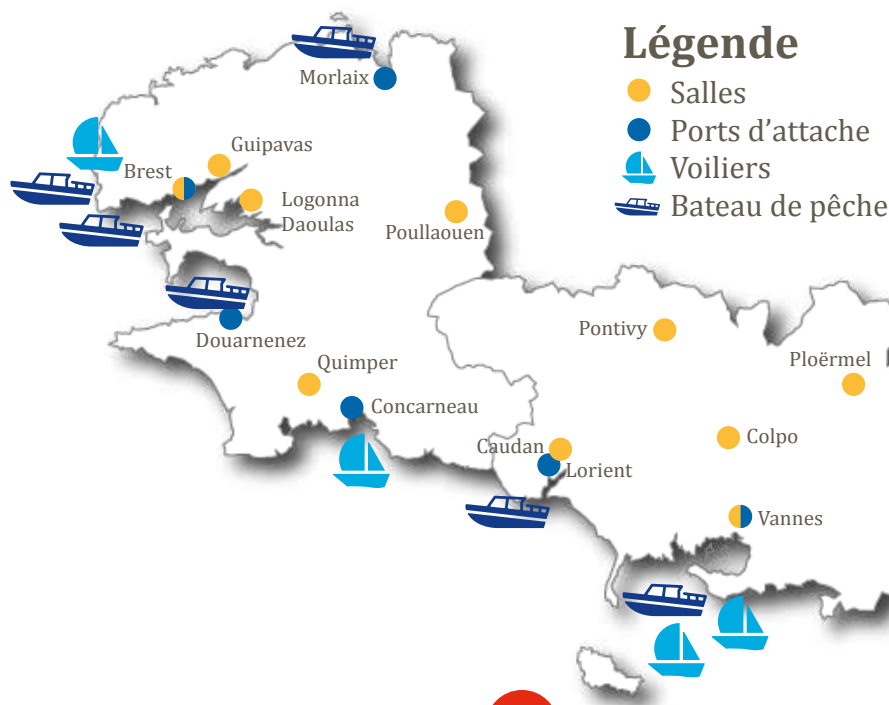
Vannes - Loumaine V

Le « Loumaine V » est un pêche-promenade de 5,75m. Basé au port d'Arradon sur la bouée L7. Constructeur OCQUETEAU, série Ocqueteau 575, coque en polyester, moteur Honda 4 temps de 75cv. Capacité 6 personnes (1 enfant = 1 personne).

Vannes - Toulindac II

Le Toulindac II est un voilier habitable de 9,50m. Modèle Sun Odyssey 32, constructeur Jeanneau, coque en polyester, moteur Yanmar de 18 cv. Capacité de 6 personnes, possibilité de 7 jours en croisière.

Visible dans le port de Vannes au ponton « Visiteur ».



Nos salles

Salle de Guipavas

Salle sur le territoire de la SLVie de Brest.

Adresse: 120, rue de Kerervern 29490 Guipavas.

Capacité: 24 places.

Cuisine sur place: non

Salle de Kerlo à Caudan

Salle sur le territoire de la SLVie de Lorient.

Adresse: 309 rue de Kerlo 56000 Lorient.

Capacité: 75 places.

Cuisine sur place: oui.

Salle de Kernevez à Quimper

Salle sur le territoire de la SLVie de Quimper-Pont l'Abbé.

Adresse: 8 rue Nobel 29000 Quimper.

Capacité: 100 places.

Cuisine sur place: oui.

Salle de Logonna à Logonna Daoulas

Salle sur le territoire de la SLVie de Brest.

Adresse: Route du centre nautique 29460 Logonna-Daoulas.

Capacité: 100 places.

Cuisine sur place: oui

Salle Louis Pouchin à Brest

Salle sur le territoire de la SLVie de Brest.

Adresse: 39 rue de la corniche 29200 Brest.

Capacité: 50 places.

Cuisine sur place: oui.



Salle de Morfouasse à Ploërmel

Salle sur le territoire de la SLVie de Ploërmel.
Adresse: rue des deux ponts 56000 Ploërmel.
Capacité: 40 places.
Cuisine sur place: oui

Salle du Caire à Pontivy

Salle sur le territoire de la SLVie de Pontivy.
Adresse: 64 rue du Caire 56300 Pontivy.
Capacité: 70 places.
Cuisine sur place: oui.

Salle de Poullaouen

Salle CCAS, disponible pour les activités CMCAS uniquement (pas d'utilisation individuelle possible).
Salle sur le territoire de la SLVie de Carhaix.
Adresse: 614 Gwel Kaer 29246 Poullaouen.
Capacité: 60 places.
Cuisine sur place: oui.

Salle du Prat à Vannes

Salle sur le territoire de la SLVie de Vannes.
Adresse: 48 avenue Gontran Bienvenu 56006 Vannes.
Capacité: 80 places.
Cuisine sur place : oui.

Bons plans et partenariats

Billetterie Culture

Retrouvez l'offre culture et média sur l'Espace Culture et Loisirs de la CCAS

www.offres.ccas.fr/culture-et-loisirs

Loisirs et Tourisme Bretagne

La CMCAS est partenaire de Loisirs et Tourisme Bretagne. Son but est de proposer au plus grand nombre un accès à la culture, aux loisirs et aux vacances de qualité.

Loisirs Tourisme Bretagne propose de la billetterie et des voyages.

Adhésion famille : **18 € au lieu de 36 €** pour un accès élargi à la billetterie, aux vacances et aux services.

www.loisirstourisme-bretagne.fr

Crédit Social des Fonctionnaires

Le CSF fait bénéficier à la CMCAS de prêts bonifiés.

Pour vos travaux, pour un achat immobilier ...

Pour en savoir plus, appeler votre conseiller.

02.40.89.44.87

www.csf.fr

Festival du Film de Douarnenez

La CMCAS est partenaire du Festival de Film de Douarnenez qui se tient chaque année au mois d'août.

www.festival-douarnenez.com



Le Domaine de Parc Er Bihan à Colpo



Depuis le 1er mai 2017, le centre de loisirs de Colpo (56) est géré par l'association régionale de tourisme ARTES Découverte et Vacances.

Pour toute demande d'informations et réservations de salles ou hébergements, merci de contacter directement la structure via le site

www.parc-er-bihan.com

Très Tôt Théâtre

La CMCAS est partenaire de Très Tôt Théâtre qui propose des spectacles pour les enfants tout au long de l'année.

Vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel en réservant votre place sur leur site internet avec le code **A719**

www.tres-tot-theatre.com



SCÈNE
CONVENTIONNÉE
JEUNES PUBLICS



SLVie et points d'accueil



SLVie 1 - AURAY - VANNES

Coordonnées de la SLVie et du point d'accueil

Locaux sociaux Enedis GRDF

38 rue Georges Caldray CS 72204 56000 VANNES

02 97 46 87 40 - slvievannes@gmail.com

Président :

Pascal Charron charron56slv@gmail.com

SLVie 2 - BOUT DU MONDE

Coordonnées de la SLVie

Contactez la présidente.

Accueil : Enedis ZA du Quiella 29590 Le Faou

Présidente :

Charlotte Boye : charlotte.slvie@gmail.com

SLVie 3 - BREST IROISE

Coordonnées de la SLVie

120 rue de Kerervern ZI de Kergaradec 29490 GUIPAVAS

02 29 61 13 50

Président :

Vincent Le Bayon : vincent.le-bayon@asmeg.org



SLVie 4 - CARHAIX

Point d'accueil et SLVie

Enedis-Grdf Bd du Général de la Bollardièrre 29270 Carhaix

02 98 99 30 78

Président

Arnaud Dantec : arnaud.dantec@orange.fr

SLVie 5 - CORNOUAILLE

Point d'accueil Quimper CAP-HORN

8 rue Adolphe Porquier 29000 Quimper **02 98 76 83 50**

Adresse de la SLVie

Enedis GRDF Eau blanche 29000 Quimper

slvie.cornouaille@gmail.com

Président

Arnaud Derit : arnaud.derit@gmail.com

Point d'accueil permanent Quimper ROUILLEN (CMCAS)

2, rue du Rouillen 29556 Quimper - Cedex 09 **02 98 52 34 45**

SLVie 6 - LORIENT - QUIMPERLÉ

Point d'accueil de Lorient Caudan

Locaux sociaux Enedis-Grdf

92, rue de Manéguen - ZI de Kerpont - 56850 Caudan

02 97 81 47 23

SLVIE

02 97 81 46 82

Président

Bakara Soumaré : bakara.soumare@enedis.fr

SLVie 7 - MORLAIX

Point d'accueil et adresse de la SLVie

Rue Jean Riou - 29600 Morlaix

02 98 63 13 35

Président

Mathieu Grall : mathieu.grall@enedis.fr

SLVie 8 - PLOËRMEL

Point d'accueil et Adresse de la SLVie

1 - Enedis-Grdf 39 Bd G. Pompidou - 56800 Ploërmel

02 97 73 60 21

2 - SERVAL - ZI de Camagnon rue Ambois 56800 Ploërmel.

02 97 72 06 57

Président

Christophe Villefeu : titou309@hotmail.com

SLVie 9 - PONTIVY

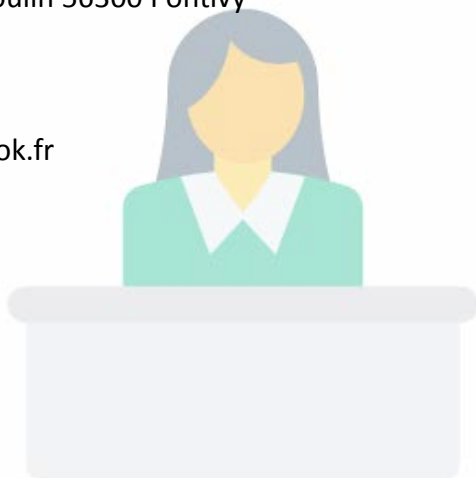
Point d'accueil et adresse de la SLVie

Enedis-Grdf - (local SLVie) 31 rue Jean Moulin 56300 Pontivy

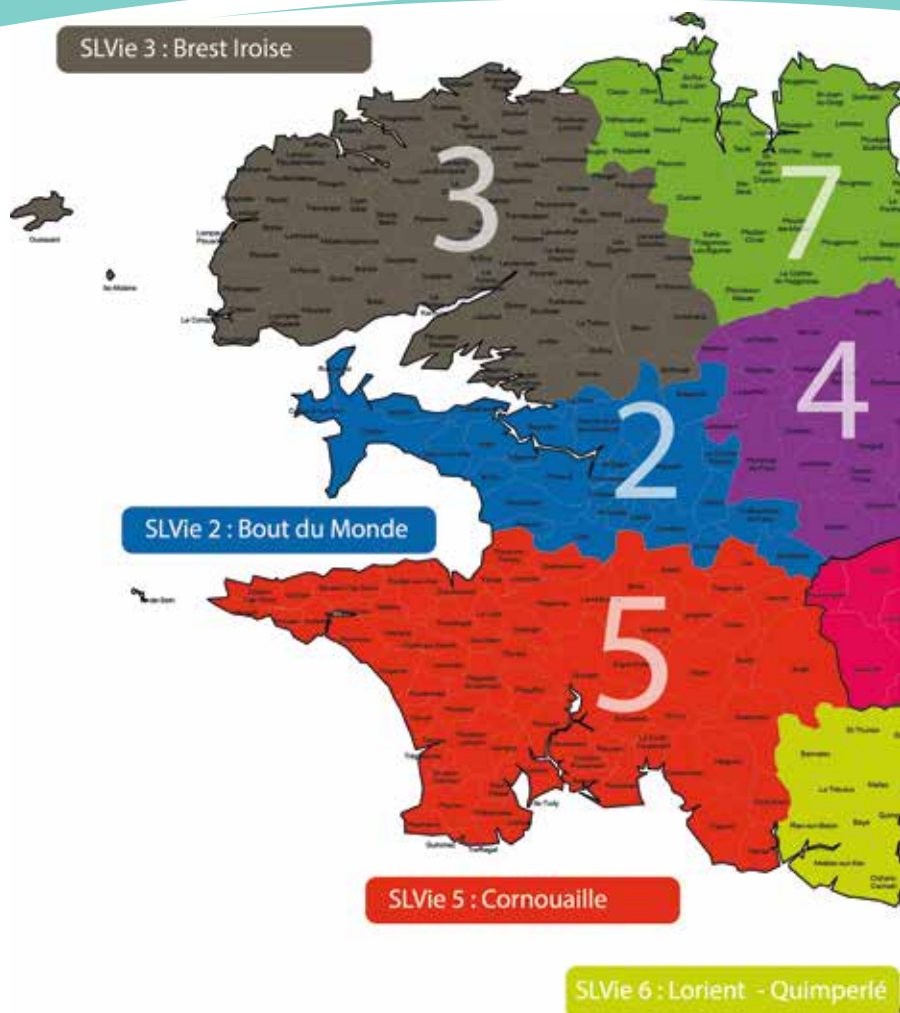
02 97 25 91 38

Président

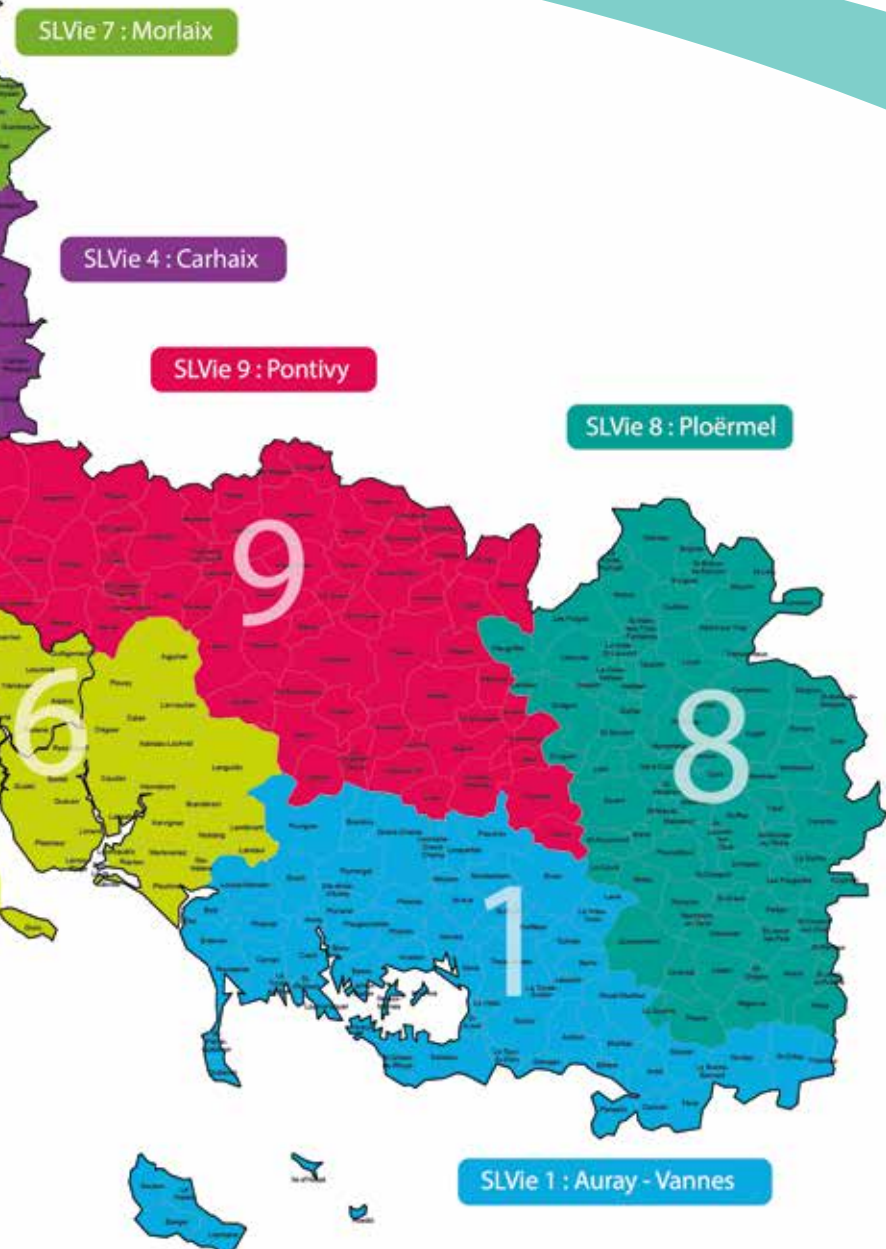
Thomas Dherbecourt : slvpontivy@outlook.fr



A quelle SLVie j'appartiens ?



Actifs : SLVie du lieu de travail
Retraités : SLVie du lieu d'habitation





Conseils pratiques

Vous changez de situation familiale
Adressez à la CMCAS, une fiche d'état civil en cas de mariage,
naissance ou décès

Une nouvelle naissance

Vous devez nous informer de la naissance de votre enfant muni du
certificat de naissance ou du livret de famille.

Pensez aussi à prévenir la CAMIEG pour mettre à jour votre carte vitale et
percevoir la prime layette.

Informez la MUTIEG pour mettre à jour la composition familiale.

Vous vous mariez / vous divorcez

Pour un mariage ou un PACS, vous devez nous informer en fournissant le
livret de famille pour ouvrir les droits de votre conjoint.

Dès que le divorce ou le jugement de séparation est prononcé,
communiquiez-nous une copie du jugement afin de mettre vos droits à
jour. L'ex-conjoint aura les droits maintenus pour une durée de 12 mois
(si enfant en commun).

Vous partez à la retraite

La CNIIEG vous informera dès la liquidation de votre pension et de votre
situation. Ensuite, nous vous contacterons sur les dispositions à prendre
auprès des divers organismes (CAMIEG, MUTIEG...)

Un accident de la vie

Nous vous conseillons de prendre contact avec votre CMCAS. Celle-ci vous informera des droits et aides auxquels vous pouvez prétendre. Vous pouvez être éventuellement dirigé en toute confidentialité auprès d'un service action sanitaire et sociale.

Rappel des règles d'affiliation

Pour les agents en activité : la SLVie d'affiliation est celle du lieu de travail ou de la prise de travail

Pour les pensionnés : la SLVie d'affiliation est celle qui se trouve la plus proche de votre résidence

Pour un déménagement ou une mutation

Vous devez vous rapprocher de votre CMCAS.

Vous êtes actif : nous fournir tout document attestant de votre mutation professionnelle (avis de mutation, courrier de nomination...)

Vous êtes pensionné : prenez contact avec la CNIEG. Dans le cas où le déménagement entraîne un changement de CMCAS nous sommes avertis directement par la CNIEG.

Dans ces deux cas nous transférons votre dossier à votre nouvelle CMCAS.

Vous êtes nouvel embauché

Vous devez dès votre arrivée contacter votre CMCAS ou SLVie muni de :

- Votre carte d'identité
- Une fiche individuelle d'état civil ou familiale si vous êtes marié
- Une fiche individuelle d'état civil de votre conjoint si vous êtes marié
- Un relevé d'identité bancaire ou postal comportant votre clé
- Votre lettre d'embauche
- Votre livret de famille si vous avez des enfants

Vous aurez à remplir différents documents pour votre prise en charge.

Vous êtes affiliés à une autre CMCAS

Munissez-vous de votre carte activ

Dans le cas d'un décès

Prenez contact avec votre CMCAS, un professionnel vous accompagnera dans les démarches administratives à effectuer pour faire valoir vos droits. Au cas où vous auriez des difficultés à vous déplacer, un élu et/ou un professionnel pourront se rendre à votre domicile.

Dans tous les cas vous devez informer la CNIEG et l'employeur.

Notes

Notes

Notes

Notes



Site internet de la CMCAS

Retrouvez toutes les
offres locales sur
finistere-morbihan.
cmcas.com



Site internet de la CCAS

Retrouvez toutes les
offres nationale sur
ccas.fr



CMCAS FM en direct !

Suivez l'actualité de
la CMCAS Finistère
Morbihan sur
Facebook

